



Pour un moratoire des loyers pendant l'épidémie : Agissons tous ensemble !

NOTE EXPLICATIVE

Pourquoi ?

Beaucoup de locataires ne pourront pas payer leur loyer, suite à la baisse, voire la disparition de leurs revenus et l'augmentation des dépenses quotidiennes. Il en est de même pour les accédants à la propriété de leur logement. Si le Gouvernement n'agit pas, des centaines de milliers de locataires et d'accédants à la propriété risquent d'être expulsés, alors qu'il consacre 100 milliards pour l'économie et zéro pour le logement ! C'est irresponsable !

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement un moratoire sur les loyers, afin que personne ne soit pénalisé par cette mesure de confinement décidée par le Gouvernement, qui expose à une baisse des revenus, à des impayés... puis, après l'état d'urgence, à des procédures d'expulsion et des mises à la rue massives.

Des associations et syndicats ont écrit au ministre du logement pour demander ce moratoire. Julien Denormandie a manifesté son refus publiquement, à plusieurs reprises. L'Union des HLM, les grands bailleurs sociaux et les maires des grandes villes ont aussi été saisis.

Nous agissons en solidarité et avec les locataires en difficulté qui ont besoin d'un moratoire, c'est-à-dire **la suspension de toute sanction lorsqu'ils ne peuvent plus payer le loyer de leur logement ou leurs traites d'accession à la propriété de leur habitation, et l'apurement de leur dette.**

Comment faire pour nous rejoindre ?

Nous proposons une action collective concrète que l'on peut mener chez soi et qui commence dès maintenant. Les salariés déposent un préavis de grève, nous déposons un préavis de suspension des loyers. Soyons nombreux-ses pour nous faire entendre. Plusieurs façons de s'impliquer et de rejoindre le mouvement, sans se mettre en difficulté, sont possibles :

1. Locataires ou non (propriétaires, sous locataires, hébergés...) touTEs ensemble agissons :

- En soutenant l'appel sur le site www.loyersuspendu.org
- Pour les organisations qui souhaitent soutenir la démarche, en écrivant à contact@loyersuspendu.org

2. Locataire en HLM ou du privé, j'agis en solidarité :

- En signant l'appel
- En suspendant tout de suite le prélèvement automatique de mon loyer : voir comment faire dans la rubrique [outils pratiques](#) du site
- En suspendant le paiement de mon loyer, au moins jusqu'au 11 mai, fin annoncée du confinement
- Je mets l'argent du loyer de côté pour payer le moment venu

(**Attention** : il est déconseillé de suspendre son loyer en cas de jugement antérieur pour impayé avec échéancier même lorsque la dette est réglée, car le bail peut alors être résilié automatiquement et l'expulsion réalisée)

3. Locataire en HLM ou du privé, je suspends mon loyer par nécessité (car je dois choisir entre payer mon loyer et me nourrir/me soigner/m'éclairer...) et j'agis :

- En signant l'appel pour que le gouvernement prononce un moratoire, l'abandon de toute sanction et l'apurement des dettes de loyer
- **Pour plus d'infos, conseils sur les droits et pour se défendre** : envoyez un mail à contact@loyersuspendu.org et voir fiche à venir « **impayés, procédure et covid19** »

=> Suspendre son loyer plus longtemps, peut entraîner la réception d'un commandement de payer (coût environ 100€) en général pas avant le début du 2eme mois d'impayés de loyer. Ensuite, 2 mois plus tard, vient la convocation au tribunal. Pour tout conseil, information sur les démarches à suivre, écrire à contact@loyersuspendu.org

D'AUTRES INITIATIVES POUR SE MOBILISER

- Relayer largement cet [appel](#) et l'initiative sur les réseaux sociaux
- Signer la pétition « [Covid 19 : SOS sans logis, mal logés, locataires](#) » qui demande des mesures plus larges, d'urgence, face à la crise sanitaire : réquisition des logements et meublés touristiques type Airbnb vacants, moratoire sur les loyers et factures d'énergie, arrêt de toutes les expulsions...
- **Accrocher banderole, pancarte, affiche à votre fenêtre** avec votre revendication et **participer aux « [raffuts fenêtre](#) »** en faisant du bruit, de la musique

